

Décret

Générale

modern

Décret n° 2000-0300/PR/MCCPT portant nominations des membres du Conseil d'Administration de la R.T.D.

n° 2000-0300/PR/MCCPT

Ministère
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICA-
TION, CHARGE DES POSTES ET DES TELECOMMUNI-
CATIONS, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Date de publication
12 décembre 2000

Numéro JO
n° 23 du 16/12/2000

Date du numéro
16 décembre 2000

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant définition et la gestion des établissements publics

VU La loi n°42/AN/99/4ème L du 08 juin 1999 portant création d'un établissement public dénommé Radio Télévision de Djibouti

VU Le décret n°99-0059/PRE du 12 mai 1999 portant remaniements des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

VU Le décret n°99-0170/PR/MCCdu 16 septembre 1999 portant Statut et Cahier des Charges de la Radio Télévision de Djibouti.

VU Le décret n°2000-0256/PR/MCC.PT portant modifiant le décret n°99-0170/PR/MCC.PT portant Statut et Cahier des Charges de la Radiodiffusion Télévision de Djibouti

Sur proposition du Ministère de la Communication et de la Culture, chargé des Postes et Télécommunications

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 décembre 2000 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

En application de l'article 14 du décret n°99-0169 susvisé, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public dénommé « Radio Diffusion de Djibouti » est ainsi composé

- Monsieur Mohamed Ali Mohamed Représentant du Ministère de la Communication et de la Culture
- Monsieur Mohamed Sikiey Kayad Représentant du Ministère de l'Economie, des Finances
- Monsieur Silah Eddine Abdoul-Samad Représentant du Ministère de l'Education Nationale
- Monsieur Elmi Awaleh Elabeh Représentant du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de la Femme et du Bien-Être Familial et des Affaires Sociales

- Monsieur Daher Ismaël Kahin Représentant du Ministère de l'Intérieur
- Monsieur Mohamed-Zyad Doualeh Représentant du Ministère des Affaires Etrangères
- Monsieur Ibrahim Abdillahi Liban Représentant du personnel de la R.T.D.

Article 2

Le Ministre de la Communication et de la Culture, chargé des Postes et Télécommunications, Porte-Parole du Gouvernement, est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti dès sa signature.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH